



Négociation 101 : Terminologie

Agent négociateur	Unité de négociation
Le syndicat qui agit au nom des employés dans le cadre du processus de négociation collective.	Groupe spécifique d'employés que le syndicat est accrédité à représenter par un Conseil de travail.
Ratification	Action syndicale
Vote des membres du syndicat visant à accepter ou à rejeter une convention collective proposée. Si la majorité vote en faveur de l'acceptation, la convention est ratifiée et devient contraignante.	Action visant à perturber les activités d'un employeur afin de le pousser à satisfaire une revendication particulière. Elle peut prendre plusieurs formes, mais se présente le plus souvent sous la forme d'une grève, d'une interdiction des heures supplémentaires ou d'un simple port de badge
Convention collective	Comité de négociation
Accord écrit juridiquement contraignant entre un employeur et un syndicat qui définit les conditions d'emploi, notamment les salaires, les horaires, les avantages sociaux et les mécanismes de résolution des conflits.	Un comité de négociation est un groupe de représentants chargés de négocier les conditions d'une convention collective. Le comité du syndicat comprend des personnes élues par les membres et est responsable de préparer des propositions, de négocier avec l'employeur et de présenter l'accord final aux membres pour qu'ils le ratifient par un vote.
Négociation de bonne foi	Impasse
Obligation légale pour l'employeur et le syndicat de se rencontrer et de négocier avec une intention sincère de parvenir à une convention collective. Cela implique de se rencontrer, d'échanger des propositions et de faire un effort sincère pour trouver un terrain d'entente, tout en évitant la tromperie ou toute stratégie délibérée visant à empêcher la conclusion d'un accord. Les aspects clés comprennent une discussion honnête, une volonté de compromis et la réponse aux questions concernant les décisions commerciales importantes. Le contraire de cela est la négociation de mauvaise foi.	Une impasse dans les négociations est un blocage dans les négociations où les parties concernées, telles que le syndicat et l'employeur, ne parviennent pas à conclure un accord. Cela se produit lorsque toutes les tentatives de négociation de bonne foi, y compris les concessions, ont été épuisées et que la poursuite des discussions est jugée inutile. Une fois l'impasse atteinte, elle peut entraîner des conséquences, telles que des grèves ou des lock-out. L'une ou l'autre des parties peut déclarer officiellement l'impasse si elle n'est pas en mesure de progresser davantage.
Grève	Lock-out
Une grève syndicale est un arrêt de travail organisé par les membres d'un syndicat afin de faire pression sur un employeur pour qu'il accepte certaines conditions, telles que les salaires et les conditions de travail. Cette action est une forme de négociation collective qui implique généralement que les employés refusent de travailler, ralentissent leur travail ou limitent leur productivité jusqu'à ce que leurs revendications soient satisfaites. Les grèves peuvent prendre la forme d'arrêts de travail complets, d'interdictions d'heures supplémentaires ou d'autres actions concertées visant à limiter la production et à faire pression sur l'employeur.	Un lock-out syndical se produit lorsqu'un employeur empêche ses employés de travailler en fermant un lieu de travail ou en suspendant le travail afin de faire pression sur le syndicat pour qu'il accepte les conditions de l'employeur lors de la négociation collective. Il s'agit de l'équivalent d'une grève pour l'employeur. Les lock-out sont utilisés pour contraindre les employés à accepter une convention collective assortie de conditions spécifiques, ce qui entraîne souvent une suspension des salaires.